

## PERRINE THULARD

*Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

*9, Boulevard du Maréchal Leclerc  
53600 EVRON*

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Rapport sur les comptes annuels**



**Sylvain BEGENNE**

**Sophie DELSAUX**

**Rémi LAMBERT**

Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé  
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX  
Tél 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail [beaucouze-audit@tgs-france.fr](mailto:beaucouze-audit@tgs-france.fr)

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association PERRINE THULARD,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PERRINE THULARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « faits caractéristiques », « fonds dédiés » et « provisions » de l'annexe des comptes annuels qui exposent les modalités de comptabilisation, au 31 décembre 2019, des fonds dédiés et provisions réglementées et notamment sur les lignes budgétaires 2019.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

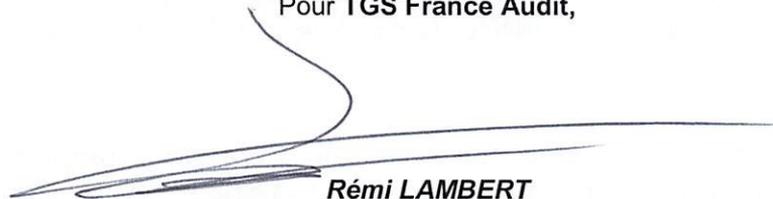
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 9 octobre 2020  
Pour **TGS France Audit**,



**Rémi LAMBERT**  
Commissaire aux Comptes

# Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	17 830	14 264	3 566	7 132	-3 566
Frais de recherche et développement	4 440	888	3 552		3 552
Concessions, brevets, droits similaires	6 128	6 128			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions	12 525 573	6 433 510	6 092 063	5 499 316	592 747
Installations techniques, matériel et outillage industriels	402 046	296 850	105 196	92 145	13 051
Autres immobilisations corporelles	2 202 937	1 964 917	238 020	319 661	- 81 641
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	1 426 410		1 426 410	1 291 328	135 082
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations affectées, concédées</b>					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	2 753		2 753	2 753	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	550 015		550 015	550 000	15
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 280		10 280	10 280	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>17 148 412</b>	<b>8 716 557</b>	<b>8 431 855</b>	<b>7 772 613</b>	<b>659 242</b>
Apport entre établissements	641 978		641 978		641 978
<b>TOTAL (II)</b>	<b>641 978</b>		<b>641 978</b>		<b>641 978</b>

SAS FITECO



## Bilan médico-social(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	896 823	896 823	
. Fonds associatifs avec droit de reprise	1 200 000	1 200 000	
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
<b>Réserves</b>			
. Excédents affectés à l'investissement	363 787	363 787	
. Réserves de compensation	365 809	363 386	2 423
. Excédents affectés à la nouvelle couverture du besoin en fonds de roulement			
. Autres réserves			
<b>Report à nouveau</b>			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-373 448	-402 978	29 530
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-18 601	-18 601	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	63 153	58 821	4 332
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	109 766	84 253	25 513
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	71 801	57 805	13 996
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (net)	1 477 963	1 058 782	419 181
<b>Provisions réglementées</b>			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 140 297	1 968 905	171 392
. Réserves des plus-values nettes d'actif	13 838	13 838	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 311 188</b>	<b>5 644 821</b>	<b>666 367</b>
Apports entre établissements	641 978		641 978
<b>TOTAL (II)</b>	<b>641 978</b>		<b>641 978</b>
Provisions pour risques	235 862	235 862	
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>235 862</b>	<b>235 862</b>	
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	523 295	464 352	58 943
. Sur autres ressources	3 052	3 052	
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	3 501 556	3 443 794	57 762
. Droits des propriétaires (commodat)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	248 272	236 016	12 256
Dettes fiscales et sociales	1 118 341	1 097 078	21 263
Autres	87 884	42 073	45 811
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>5 482 400</b>	<b>5 286 365</b>	<b>196 035</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 671 427</b>	<b>11 167 047</b>	<b>1 504 380</b>

SAS FITECO

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

# Compte de résultat médico-social

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	1 742 309		1 742 309	1 749 007	- 6 698	-0,38
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>1 742 309</b>		<b>1 742 309</b>	<b>1 749 007</b>	<b>- 6 698</b>	<b>-0,38</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Dotations et produits de tarification			5 982 020	5 884 914	97 106	1,65
Subventions d'exploitation			876 034	804 211	71 823	8,93
Dons			849	51 953	- 51 104	-98,37
Cotisations			130	75	55	73,33
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			13 474	14 206	- 732	-5,15
Reprise de provisions			1 369	799	570	71,34
Transfert de charges						
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>6 873 875</b>	<b>6 756 157</b>	<b>117 718</b>	<b>1,74</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>8 616 185</b>	<b>8 505 164</b>	<b>111 021</b>	<b>1,31</b>
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			22 846	14 496	8 350	57,60
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>22 846</b>	<b>14 496</b>	<b>8 350</b>	<b>57,60</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			1 200	595 603	- 594 403	-99,80
Sur opérations en capital			68 019	77 127	- 9 108	-11,81
Reprises sur provisions et transferts de charges			34 734	26 021	8 713	33,48
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			14 017	4 245	9 772	230,20
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>117 970</b>	<b>702 995</b>	<b>- 585 025</b>	<b>-83,22</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>8 757 000</b>	<b>9 222 655</b>	<b>- 465 655</b>	<b>-5,05</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>8 757 000</b>	<b>9 222 655</b>	<b>- 465 655</b>	<b>-5,05</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises et de matières premières			303 136	287 413	15 723	5,47
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			294 648	263 644	31 004	11,76
Services extérieurs			221 898	213 494	8 404	3,94
Autres services extérieurs			1 170 453	1 566 417	- 395 964	-25,28

SAS FITECO

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Impôts, taxes et versements assimilés			514 920	337 849	177 071	52,41
Salaires et traitements			3 983 928	3 607 549	376 379	10,43
Charges sociales			1 403 280	1 675 378	- 272 098	-16,24
Autres charges de personnels			19 002	62 129	- 43 127	-69,42
Subventions accordées par l'association						

## Compte de résultat médico-social (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Dotations aux amortissements	424 576	430 646	- 6 070	-1,41
Dotations aux provisions		13 044	- 13 044	-100
Autres charges	3 100	474	2 626	554,01
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>8 338 940</b>	<b>8 458 037</b>	<b>- 119 097</b>	<b>-1,41</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	61 650	62 427	- 777	-1,24
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>61 650</b>	<b>62 427</b>	<b>- 777</b>	<b>-1,24</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	162	59 820	- 59 658	-99,73
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	211 488	557 566	- 346 078	-62,07
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	72 960	27 000	45 960	170,22
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>284 610</b>	<b>644 386</b>	<b>- 359 776</b>	<b>-55,83</b>
Impôts sur les sociétés (V)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>	<b>8 685 199</b>	<b>9 164 849</b>	<b>- 479 650</b>	<b>-5,23</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>71 801</b>	<b>57 805</b>	<b>13 996</b>	<b>24,21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 757 000</b>	<b>9 222 655</b>	<b>- 465 655</b>	<b>-5,05</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

# ANNEXE

# Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12 671 427 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 71 801 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Principes comptables généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Renseignements généraux

L'association Perrine Thulard est composée de 3 établissements et un siège :

- L'EHPAD RESIDENCE PERRINE THULARD (53)
- LA MAS LE BEL AUBEPIN (53)
- L'EHPAD LA PROVIDENCE (72)
- Le siège

Nom du Président : M. DUVAL André

Nom du directeur ou de la personne habilitée à représenter les établissements : M. DURIEZ Pierre

	<u>EHPAD RESIDENCE PERRINE THULARD</u>	<u>MAS LE BEL AUBEPIN</u>	<u>EHPAD LA PROVIDENCE</u>
Adresse	9 Bd du Maréchal Leclerc BP 0237 53 602 EVRON Cédex	2, Rue de la Libération BP 0207 53600 EVRON Cédex	20, Rue Ste Anne BP 50028 72220 ECOMMOY Cédex
Téléphone	02 43 26 31 31	02 43 01 62 54	02 43 42 10 71
Télécopie	02 43 37 90 57	02 43 01 79 26	02 43 42 04 47
Email	residence.perrine.thulard@orange.fr	masbacompta@wanadoo.fr	ecom-la-providence@wanadoo.fr
Code	530006758	530029156	72000417
FINESS	510 466 501 00028	510 466 501 00036	510 466 501 00044
N° SIRET			
Catégorie	EHPAD - Convention tripartite	Financement CPAM suite décision ARS	EHPAD - Convention tripartite
Capacité autorisée	En section hébergement : 60 lits autorisés	En section hébergement : 38 lits autorisés	En section hébergement : 80 lits autorisés

# Règles et méthodes comptables

## **I – REGLES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon les règles comptables applicables aux établissements sociaux et médicaux-sociaux relevant de l'article R314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22bis.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 ainsi que le règlement n° 99-01.

## **II – IMMOBILISATIONS**

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

### **Notes sur les règles d'amortissement**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de restructuration : 5 ans
- Logiciels informatiques : 01 an
- Bâtiments : de 10 à 50 ans
- Agencements terrains : 10 ans
- Aménagements des constructions : de 03 à 25 ans
- Construction sur sol d'autrui : de 05 à 50 ans
- Matériel : de 01 an à 20 ans
- Matériel éducatif : de 05 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements : de 03 à 15 ans
- Matériel de transport : de 04 à 05 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 02 à 15 ans
- Mobilier : de 02 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 02 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles soins : de 01 à 10 ans

### **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au même rythme que l'amortissement des biens financés.

## **III – CREANCES CLIENTS ET USAGERS**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

## Règles et méthodes comptables (suite)

### IV – FAITS CARACTERISTIQUES

L'association a souscrit un bail à construction le 7 mars 2008 pour une durée de 32 ans. La durée d'amortissement du composant « Structure » validée par les financeurs (et la reprise au résultat des subventions d'investissement finançant ce composant), a été fixée à 50 ans, et dépassent en conséquence l'échéance du bail à construction.

Un travail a été mené avec la Congrégation des Sœurs de la Charité de Notre Dame d'Evron afin d'assurer une corrélation entre la durée du bail et la durée des amortissements. A ce titre, le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017 a validé le renouvellement du droit au bail jusqu'en 2060.

La valeur brute du composant « Structure » amortie sur 50 ans est de : 5 820 489 €

La valeur brute des subventions d'investissement amorties sur 50 ans est de : 1 050 000 €.

La réhabilitation de la MAS Le Bel Aubépin a été engagée sur l'exercice pour un coût de 1 277 594 € comptabilisé en immobilisations en-cours et 823 002 € en construction nouvelle suite à la livraison du bâtiment D.

La réhabilitation de l'EHPAD La Providence a été engagée sur l'exercice pour un coût de 142 832 € comptabilisé en immobilisations en-cours. Par ailleurs, l'établissement s'est vu octroyé sur l'exercice une subvention du Conseil Général de la Sarthe de 487 200 € pour le projet de réhabilitation immobilier.

- L'association a reçu l'accord des financeurs pour reporter des lignes budgétaires 2016, 2017, 2018 et 2019 en fonds dédiés et provisions réglementées à des dépenses à réaliser lors d'exercices ultérieurs. Les accords ont été donnés pour partie par écrit et pour partie verbalement, conformément au détail ci-après :

Nature de l'opération	Etablissement	Montant	Accord écrit	Accord verbal
Fonds dédiés « CPOM »	Perrine Thulard	18 605 €		X
Fonds dédiés « Aide-soignant »	Perrine Thulard	61 059 €		X
Fonds dédiés « Déploiement intégration numérique »	Perrine Thulard	10 000 €		X
Fonds dédiés « MAJ logiciel PSI »	Perrine Thulard	5 000 €		X
Fonds dédiés « Indemnité de départ en retraite »	Perrine Thulard	3 000 €		X
Fonds dédiés « Qualité de vie »	Perrine Thulard	16 000 €		X
Fonds dédiés « CPOM »	La Providence	15 000 €	X	
Fonds dédiés « Fonctionnement siège »	La Providence	50 000 €	X	
Fonds dédiés « Indemnité de départ en retraite »	La Providence	20 000 €	X	
Fonds dédiés « MAJ logiciel PSI »	La Providence	12 000 €		X
Fonds dédiés « personnel non pérenne »	La Providence	30 000 €		X
Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations « Infirmerie »	La Providence	40 000 €	X	
Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations (1)	Le Bel Aubépin	340 550 €	X	
Fonds dédiés « Autisme »	Le Bel Aubépin	45 000 €		X
Fonds dédiés « Formation fin de vie »	Le Bel Aubépin	10 000 €		X
Fonds dédiés « Emploi aide-soignant »	Le Bel Aubépin	15 000 €		X
Fonds dédiés « location de matériel »	Le Bel Aubépin	3 960 €		X
Total fonds dédiés et provisions concernées		695 174 €	465 550 €	229 624 €

- (1) Suite à un contentieux avec l'Urssaf afin de bénéficier d'exonérations de charges sociales liées à la situation en ZRR de la ville d'Evron, la MAS le Bel Aubépin a obtenu sur l'exercice un remboursement d'un montant net de 340 550 €. Après échange avec l'ARS, il a été accordé de provisionner cette somme pour des investissements futurs.

## Notes sur les fonds associatifs et réserves

### 1 - Fonds dédiés

Compte	Fonds dédiés sur dons manuels affectés	Montant au 31 Décembre 2018	Ressources utilisés	Nouvelles ressources	Montant au 31 Décembre 2019
194100	Fonds dédiés - Don Congrégation	10 282			10 282
194200	Fonds dédiés - Don Lions Club	306			306
194300	Fonds dédiés – Indemnités départ en retraite	77 965		23 000	100 965
194400	Fonds dédiés – Analyse des pratiques	20 480			20 480
194500	Fonds dédiés – Personnel non pérenne	88 914	4 500	30 000	88 914
194600	Fonds dédiés - Autisme	92 521			92 521
194700	Fonds dédiés – Emploi aide-soignant travaux	53 278			53 278
194710	Fonds dédiés – Location matériel	0		3 960	3 960
194800	Fonds dédiés – CPOM et formation	43 605	8 500		35 105
194900	Fonds dédiés – Déploiement intégration numérique	10 000			10 000
194901	Fonds dédiés – Fonctionnement siège	50 000			50 000
194910	Fonds dédiés – MAJ logiciel PSI	17 000	1 017		15 983
194920	Fonds dédiés – Qualité de vie	0		16 000	16 000
195000	Fonds dédiés - Dons manuels	180			180
197000	Fonds dédiés - Legs et donations	2 872			2 872
		<b>467 404</b>	<b>14 017</b>	<b>72 960</b>	<b>526 347</b>

**2 – Provisions**

Montant au 31 décembre 2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre 2019
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)

**Provisions réglementées**

142	Renouvellement immobilisation	1 204 720	(1) 211 487	(2) 35 039	<b>1 381 168</b>
1421	DDASS- devenue ARS	358 697		10 571	<b>348 126</b>
14211	CNSA	389 888		11 490	<b>378 398</b>
14212	CNR ARS	15 601		4 607	<b>10 994</b>
14213	Chariots Villard	0	8 564	5 361	<b>3 203</b>
14214	Climatisation	0	19 970	1 561	<b>18 409</b>
148610	Réserves plus-values nettes	13 838			<b>13 838</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 982 744</b>	<b>240 021</b>	<b>68 629</b>	<b>2 154 135</b>

**Provisions pour risques et charges**

1518	Provisions pour risques et charges	235 862			<b>235 862</b>
------	------------------------------------	---------	--	--	----------------

(1) Dont 211 487 € de réajustement de PPI

(2) Dont 6 505 € de réajustement de PPI

**3 - Suivi des fonds associatifs et fonds dédiés**

	Montant au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Virement de compte à compte	Montant au 31/12/2019
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise et subventions</b>					
<b>Fonds associatifs et réserves</b>	<b>301 203</b>				<b>301 203</b>
La Providence	301 203				301 203
<b>Valeur patrimoine intégré</b>	<b>12 797</b>				<b>12 797</b>
Mas Le Bel Aubépin	12 797				12 797
<b>Subventions d'investissement non renouvelable</b>	<b>260 261</b>				<b>260 261</b>
Mas Le Bel Aubépin	260 261				260 261
<b>Fonds de trésorerie apport</b>	<b>95 018</b>				<b>95 018</b>
Mas Le Bel Aubépin	95 018				95 018
<b>Dons et legs</b>	<b>227 542</b>				<b>227 542</b>
Perrine Thulard	1 918				1 918
La Providence	212 384				212 384
Mas Le Bel Aubépin	13 239				13 239
Total fonds associatifs sans droit de reprise	<b>896 822</b>				<b>896 822</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>					
<b>Apport Congrégation avec droit de reprise</b>					
Perrine Thulard	<b>1 000 000</b>				<b>1 000 000</b>
Mas Le Bel Aubépin	<b>200 000</b>				<b>200 000</b>
Total fonds associatifs avec droit de reprise	<b>1 200 000</b>				<b>1 200 000</b>
<b>Réserves</b>					
<b>Excédents affectés à l'investissement</b>	<b>363 787</b>				<b>363 787</b>
Mas Le Bel Aubépin	237 586				237 586
La Providence	70 043				70 04
Perrine Thulard	56 157				56 157
<b>Réserves de trésorerie</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
Mas Le Bel Aubépin	0				0
<b>Réserves de compensation</b>	<b>301 836</b>				<b>304 259</b>
Mas Le Bel Aubépin	45 225				45 225
Perrine Thulard	108 846	2 423			111 269
La Providence	147 765				147 765
<b>Résultat affecté en réserve de compensation</b>	<b>61 550</b>				<b>61 550</b>

SAS FITECO

Mas Le Bel Aubépin	61 550				61 550
Total	<b>727 172</b>	<b>2 423</b>			<b>729 596</b>
<b>Report à Nouveau</b>					
<b>Report AN</b>	<b>-402 978</b>				<b>-373 448</b>
Perrine Thulard	-27 632				-27 632,36
La Providence	-399 09		35 856		-363 236
Mas Le Bel Aubépin	0				0
Siège	23 747	6 326			17 420
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>	<b>58 821</b>				<b>63 153</b>
Mas Le Bel Aubépin	9 573		1 617		11 190
Perrine Thulard	34 493				34 493
La Providence	14 755	66 642	69 537		17 470
<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</b>	<b>-18 601</b>				<b>-18 601</b>
Perrine Thulard	14 7				14 765
Mas Le Bel Aubépin	-33 365				-33 365
<b>Amortissements différés</b>	<b>-120 523</b>				<b>-117 329</b>
Perrine Thulard	-120 523		3 194		-117 329
<b>Dépenses non opposables aux financeurs</b>	<b>204 776</b>				<b>227 095</b>
Perrine Thulard	340 206	11 214	86 845		415 836
Mas Le Bel Aubépin	-63 708	39 008			-102 716
La Providence	-71 722	14 752	448		-86 026
Total report à nouveau	<b>-278 505</b>	137 942	197 497		<b>-219 130</b>
<b>Subventions d'équipement nettes</b>					
<b>Subventions d'équipement nettes</b>	<b>1 058 782</b>				<b>990 762</b>
Perrine Thulard	829 654		35 019		829 654
Mas Le Bel Aubépin	229 128		33 000		229 128
Total subventions	<b>1 058 782</b>		<b>68 019</b>		<b>990 762</b>

**Fonds associatifs avec droit de reprise :****1 200 000,00 Euros**

- Apport de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron 1 200 000,00 Euros

Comme condition essentielle et déterminante du présent rapport, la Congrégation des Sœurs de la Charité de Notre-Dame D'Evron se réserve la faculté de récupérer tout ou partie de la somme apportée dans les cas suivants :

- pour le cas où l'association serait dissoute,
- pour le cas où l'établissement perdrait son caractère désintéressé, par l'ouverture d'une procédure collective (faillite, liquidation ou redressement judiciaire,)
- en cas de vente, de cession, de cessation du droit d'exploitation directe pour quelque cause que ce soit.

Concernant la somme de 1 000 000 €, en cas d'exercice du droit de reprise anticipée, il est convenu de maintenir une équivalence entre la somme apportée et l'indice national du coût à la construction, tel que cet indice est publié par l'INSEE, pour le premier trimestre 2007 ressortant à 1.385 ; par la suite, la somme à payer par l'Association Résidence Perrine THULARD, en vertu des présentes, sera calculée de la manière suivante :

- A la date du droit de reprise, la somme apportée sera réévaluée en se référant au dernier indice publié par l'INSEE, si celui-ci est supérieur à celui de référence.

- Toutefois, pour limiter les effets de l'indexation, il est expressément convenu que le montant de la somme réévaluée dépassant le nominal de la somme apportée ne sera retenu qu'à hauteur de 50%.

Au 31 Décembre 2019, le montant à reverser en cas de reprise serait de 1 260 650 Euros (selon l'indice du 2T 2019 : 1 746).

Le 19 Octobre 2017 la Congrégation des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron a fait un apport financier avec droit de reprise anticipée au profit de l'association pour un montant de 200 000 €. Cette somme a été versée dans le cadre de la restructuration actuelle de la MAS Le Bel Aubépin.

## Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 958	4 440		28 398
Immobilisations corporelles et en-cours	15 477 605	2 019 918	940 556	16 556 967
Immobilisations financières	563 033	15		563 048
<b>TOTAL</b>	<b>16 064 596</b>	<b>2 024 373</b>	<b>940 556</b>	<b>17 148 412</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 826	4 454		21 280
Immobilisations corporelles	8 275 155	420 122		8 695 277
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>8 291 981</b>	<b>424 576</b>		<b>8 716 557</b>

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 280		10 280
Actif circulant et charges d'avance	1 377 899	1 377 899	
<b>TOTAL</b>	<b>1 388 179</b>	<b>1 377 899</b>	<b>10 280</b>

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	537 322
Disponibilités	2 429
<b>TOTAL</b>	<b>52 551</b>

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le bilan passif

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées	1 982 744	(1) 240 021	(2) 68 629		2 154 135
Provisions pour risques et charges	235 862				235 862
<b>TOTAL</b>	<b>2 218 606</b>	<b>240 021</b>	<b>68 629</b>		<b>2 527 256</b>

(1) Dont 211 488 € de réajustement de PPI

(2) Dont 6 505 € de réajustement de PPI

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 304 899	177 239	563 938	2 563 722
Dettes financières diverses	196 658	196 658		
Fournisseurs	248 272	248 272		
Dettes fiscales et sociales	1 118 341	1 118 341		
Dettes sur immobilisations	18 183	18 183		
Autres dettes	69 701	69 701		
<b>TOTAL</b>	<b>4 956 053</b>	<b>1 828 394</b>	<b>563 938</b>	<b>2 563 722</b>

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 641
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et factures non parvenues	34 172
Dettes fiscales et sociales	636 699
Autres dettes	142
<b>TOTAL</b>	<b>680 654</b>

## Notes sur le compte de résultat

Le résultat global d'un montant de 71 801 Euros se répartit de la façon suivante :

- EHPAD Résidence Perrine Thulard : + 77 356 €
- MAS Le Bel Aubépin : - 8 479 €
- EHPAD La Providence : + 2 816 €
- Siège associations : + 109 €

## Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	15 518 €
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0 €
<b>- TOTAL</b>	<b>15 518 €</b>

## Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006 sur le volontariat associatif, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le président et les deux-vice présidents et qu'ils ne sont pas rémunérés.

## Détail de l'effectif

Catégories de personnel	Hommes	Femmes
Cadres	3	10
Agents de maîtrise	1	10
Employés sociaux	6	109
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>129</b>

## Engagements en matière sociale

### INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :

L'évaluation actuarielle des engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière au 31 Décembre 2019 s'élèvent à 786 297 Euros. La méthode retenue pour les calculs est la méthode des unités de crédit projetées et les options suivantes :

- Mode de départ : à l'initiative du salarié
- Age de départ en retraite : 62 ans
- Turn Over : entre 0 et 2% selon les tranches d'âge et les catégories
- Table de mortalité utilisée : INSEE F-2013-2015
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5 %
- Taux d'actualisation retenu : 0,8 %

## Engagements hors bilan

### DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

#### Par l'EHPAD Résidence Perrine Thulard :

- sur emprunt Crédit Mutuel d'un montant initial de :	3 300 000.00 €
Caution solidaire de la ville d'Evron et caution simple du département de la Mayenne (50%).	
Restant dû hors intérêts :	2 445 194.01 €
Montant des intérêts restant dus :	473 231.20 €

#### Par la MAS Le Bel Aubépin :

- sur emprunt Crédit Agricole d'un montant initial de :	2 100 000.00 €
Nantissement assurance-vie	
Restant dû hors intérêts :	<i>en-cours de déblocage</i>
Montant des intérêts restant dus :	<i>en-cours de déblocage</i>
Au 31 Décembre 2019 l'emprunt a été débloqué à hauteur de 559 899 €.	

#### Par l'EHPAD La Providence :

- sur emprunt CIC d'un montant initial de :	268 000.00 €
- sur emprunt CIC d'un montant initial de :	44 000.00 €
Caution solidaire du Conseil Général de la Sarthe A hauteur de 214 400 € (68.70%)	
Restant dû hors intérêts :	199 805.82 €
Montant des intérêts restant dus :	18 556.09 €

## Evènements postérieurs à la clôture des comptes

L'épidémie de Coronavirus (Covid-19) et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019.

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours en Europe. La volonté première de la direction de l'association est de préserver la santé de ses résidents et de ses collaborateurs, des mesures ont été prises en ce sens et évolueront avec la situation.

## Continuité d'exploitation

L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur l'activité des différents établissements et sur leurs résultats futurs. Néanmoins, la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.